



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-neuvième session

10-28 septembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Note verbale datée du 26 juillet 2018, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et a l'honneur d'appeler l'attention du Conseil des droits de l'homme sur un mémorandum du Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh (République du Haut-Karabakh) concernant l'état des monuments historiques et culturels en Artsakh et en Azerbaïdjan (voir A/72/876-S/2018/486).

La Mission permanente de la République d'Arménie prie le Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale comme document de la trente-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

